

PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CRÉPOL
DU 30 JANVIER 2023

Présents : Mmes LAGUT Martine, BODIGER Marcelle, Mrs PAPEAU Jean-Claude, HUGUES Maurice, MONNET Jean-Michel, GARNIER Christian, GERMAIN Christophe, TERRY Christian, REGAL François, DOCHIER Franck

Absents Excusés : Mr BURCET Richard, Mme REBOULET Florence

Absent : Mr GIVET Laurent

Secrétaire de séance : Mr GERMAIN Christophe

OUVERTURE DE LA SÉANCE : 19h30

1 – APPROBATION PROCES VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le CM à l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal du conseil municipal du 5 décembre 2022.

2 – SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR UNE SERVITUDE DE PASSAGE DE LIGNE ELECTRIQUE EN PROPRIÉTÉ PRIVÉE ENTRE LA COMMUNE ET LE SDED

Mme le Maire rappelle le permis de construire accordé à Habitat Dauphinois pour la construction de 13 logements au Chemin de la Rivière.

Ces constructions nécessitent le raccordement collectif extérieur de ligne électrique sur le chemin de la rivière comme indiqué sur la convention et l'extrait de plan parcellaire joints au dossier et nécessitent de signer une convention de servitude réseaux électriques avec le SDED.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à signer la convention avec le SDED pour une servitude de passage de ligne électrique sur les parcelles sises sur la commune de Crépol, cadastrée section A numéros 775 et 800 au Village Chemin de la Rivière et autorise Mme le Maire à signer tout document s'y rapportant.

L'arrivée de Mr BURCET Richard modifie l'effectif présent

2 – SIGNATURE AVEC LE CDG26 DE L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION ASSISTANCE RETRAITE 2020-2022

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 2 à la convention assistance retraite 2020-2022 établie par le Centre Départemental de Gestion dans le but de la proroger jusqu'à la parution de la nouvelle convention.

Le conseil municipal, après l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité des membres présents autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention assistance retraite 2020-2022.

3 – MODIFICATION DES STATUTS DE VALENCE ROMANS AGGLO

Madame le Maire expose :

Par délibération du 14 décembre 2022, le Conseil communautaire de Valence Romans Agglo a approuvé la modification des statuts de la Communauté d'agglomération.

En effet, dans le cadre de son projet de territoire, Valence Romans Agglo exerce la compétence « France Services » en réponse à l'objectif national de déploiement d'un réseau France Services qui doit permettre aux concitoyens de procéder aux principales démarches administratives à proximité de leur résidence ;

Alors que plusieurs espaces France Services se sont mis en place sur le territoire (Hostun, Bourg de Péage et Crépol), les médiathèques continuent à assurer leur permanences ADA (Aides aux Démarches Administratives) créées depuis plusieurs années suite aux nombreuses sollicitations des usagers.

Ces permanences permettent aux usagers d'accéder à une aide personnalisée sur leurs démarches administratives en ligne (création d'adresse mail, création de compte, demandes d'actes d'état civil, demande ou renouvellement de carte d'identité, passeport, accès au compte

Caf, Pole emploi...).

La montée en charge des sollicitations des usagers au départ ponctuelle a nécessité pour les médiathèques la structuration de ces permanences réparties sur plusieurs sites de l'Agglo.

Au regard des attentes de l'Etat concernant le déploiement des espaces France Services, il est envisagé de faire labelliser ces services proposés par certaines médiathèques de Valence Romans Agglo : La Monnaie à Romans-sur-Isère, La Passerelle à Bourg-lès-Valence et Latour Maubourg, Fontbarlettes et Le Plan à Valence. Il s'agira d'une labellisation « France Services multisites ». Les permanences d'aides aux démarches administratives existantes sur les autres médiathèques seront maintenues (ex : Chabeuil).

Il convient donc de faire évoluer la compétence facultative « Maisons France Service : coordination et financement des « Maisons France Services » en proposant le nouvel intitulé suivant :

« 18. France Services :

- Coordination et co-financement du réseau France Services au sein du territoire de l'agglomération ;
- Gestion d'un multisite France Services au sein des médiathèques communautaires

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la modification des statuts proposée au titre de la compétence facultative 18 de Valence Romans Agglo, intégrant la nouvelle rédaction suivante :

« 18. France Services :

- Coordination et co-financement du réseau France Services au sein du territoire de l'agglomération ;
- Gestion d'un multisite France Services au sein des médiathèques communautaires

L'arrivée de Mme REBOULET Florence modifie l'effectif présent

5 – QUESTIONS DIVERSES :

- Candidature pour un poste administratif (8h/semaine) 3 personnes reçues pour un entretien. Un CDD est prévu à partir du 2/03/23.
- Prêt relais (pour les travaux d'aménagement de la place de l'église) : 150 000 € de débloquent.

Devis pour travaux bâtiments communaux :

- ✓ Chapelle Saint Roch : Mur à reprendre au-dessus de la porte d'entrée et à l'intérieur fente visible.
- ✓ Bâtiment ancienne école : toiture en mauvaise état, urgence sur gouttière importante.
- ✓ Eglise : fuite sur un coté de la tour visible sur le mur, voir si cheneaux toiture en cause ou autre.
- ✓ Chauffe-eau de la salle des fêtes à changer.
- ✓ Maison communale en location : Beaucoup de travaux à prévoir lors de la prochaine sortie locataire. Réflexion sur le devenir de ce bien.
- Gestion des eaux pluviales sur la partie haute du lotissement sur la route de la vieille Eglise : une grille est prévue pour raccordement aux VRD du lotissement.
- Eglise : Béton prévu à l'arrière sur l'emplacement des bouteilles de gaz.
- Des travaux sont prévus par Valence Romans Habitat pour améliorer la noue devant les commerces.
- Réflexion est menée sur le positionnement d'un miroir au niveau du rétrécissement de l'ancien bar tabac. Pas de visibilité pour les véhicules venant d'Utile tournant sur la droite en direction de l'église.
- Guirlandes à enlever le samedi 11 février.
- Inauguration de la place de l'église à prévoir dans les mois à venir : Discussion sur l'évènement à organiser.

CLÔTURE DE LA SÉANCE : 21h35

Secrétaire de Séance,

Le Maire,